

Paris, le 13 Février 2020

Mémo sur la fiscalité de production

METI – Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire

- **DE QUOI S'AGIT-IL ?**

- 1. Un poids considérable pour l'économie**

- 72 milliards d'euros en 2018
- 10% de la recette fiscale de l'État, plus de deux fois l'IS
- 9 des 200 taxes de production représentent 94% du montant

- 2. Une fiscalité beaucoup plus forte que dans le reste de l'Europe**

- Les taxes de production sont deux fois plus élevées que la moyenne européenne et sept fois plus que l'Allemagne

- 3. Une fiscalité dynamique en forte croissance**

- Elles ont augmenté de 15 milliards d'euros entre 2011 et 2019 alors qu'elles baissent en moyenne européenne sur la même période
- Sur les « 500 champions » présents à l'Élysée, les taxes de production ont augmenté de 17% entre 2016 & 2018

- **QUELLES ENTREPRISES PAIENT LES TAXES DE PRODUCTION ?**

- Principalement les entreprises qui produisent et recrutent en France (et plus particulièrement les ETI et les « grosses » PME)
- 55% des impôts de production reposent sur 1900 ETI industrielles (source : Inspection Générale des Finances)
- Les grandes entreprises en paient moins de 20%

- **DE QUOI SONT-ELLES COMPOSEES ? QUELLE EST LEUR ASSIETTE ?**

1. TAXES SUR LE CAPITAL ET L'INVESTISSEMENT : 26,3 milliards

- **Taxes sur le foncier bâti : 12,1 milliards**

Assiette : la moitié de la valeur locative cadastrale/ bâtiments agricoles exonérés

Taux votés par les collectivités territoriales

Produits : communes, groupement de communes, départements

- **Contribution foncière des entreprises (CFE) : 6,5 milliards**

Assiette : valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière avec abattement de 30%

Taux fixé par les communes

Bénéficiaire : les communes

- **Autres : 7,7 milliards**

2. TAXES SUR L'EMPLOI : 24, 2 milliards

- **Versement transport : 7,2 milliards**

Plus de 11 salariés / Urssaf reversé aux autorités organisatrices de la mobilité / financement des transports en commun

- **Taxes sur les salaires : 6,1 milliards**

Trois taux, le plus haut à 13,6% à partir de 15 000 euros de salaire annuel.

Assiette : toutes les rémunérations brutes et avantages en nature

- **Forfait social : 5,2 milliards**

- **Autres : 7,7 milliards**

3. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE : 21,4 milliards

- **Taxe sur la valeur ajoutée (CVAE)**

13,3 milliards de rendement

Bénéficiaires : 50% départements / 25% régions / 25% communes

- **Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)**

Taxe de 0,16% sur le chiffre d'affaire, exonération des 19 premiers millions,

La C3S est censée financer l'assurance vieillesse

Rendement 3,6 milliards d'euros

- **Autres impôts sur la production : 4,4 milliards**

- **QUELS SONT LEURS INCONVENIENTS POUR LA FRANCE ?**

1. **Elles pénalisent les entreprises qui produisent et embauchent en France, en particulier dans les villes moyennes et les zones rurales.** Avec les taxes de production, on taxe avant tout le travailler et le produire en France et on aggrave la crise dans nos territoires.
2. **Elles touchent principalement les ETI et les PME,** plutôt que les TPE et les grands groupes. Une ETI paye 14% de fiscalité de plus qu'une GE. Le modèle le plus profitable est de concevoir en France et de produire à l'étranger (NB : Les GE françaises investissent en proportion deux fois moins que les GE allemandes)
3. **Elles touchent beaucoup plus l'industrie (22% de valeur ajoutée) que les services (45% de valeur ajoutée)** car elles impactent plus les entreprises à faible valeur ajoutée. **Les entreprises industrielles paient donc 10% de plus de taxes de production par rapport aux entreprises de services à chiffres d'affaires égaux,** alors qu'elles sont en général plus exposées à la compétition internationale. **C'est un contresens économique car le coefficient multiplicateur de l'industrie est plus favorable que celui des services : relancer la production industrielle aura donc un impact considérable rapide pour l'économie et pour le plein emploi.**
4. **Elles favorisent la compétitivité des produits fabriqués à l'étranger sur les produits fabriqués en France.** Les taxes de production constituent donc, en quelque sorte, **des droits de douanes inversés.**
5. **Elles sont totalement déconnectées de la performance économique des entreprises et du cycle de production** car elles portent essentiellement sur le capital et le travail, plutôt que sur les profits de l'entreprise.
6. **Elles accentuent les effets des crises** car lorsque l'entreprise rencontre des difficultés la fiscalité reste la même. Les taxes de production sont payées avant même que le moindre résultat soit réalisé. Dans la majorité des cas, plus un territoire est désindustrialisé, plus la fiscalité de production sur ce territoire est élevée, conduisant à un cercle vicieux de désindustrialisation.
7. **Elles sont peu prévisibles (changement fréquent de taux et d'assiette) et accentuent les déséquilibres régionaux et territoriaux.**

LES AXES D'ACTION POUR REpondre A L'URGENCE TERRITORIALE ET ATTEINDRE LE PLEIN EMPLOI

1. Créer un indicateur agrégé de fiscalité de production porté par l'État

Il est important de savoir de quoi on parle et donc d'objectiver cette fiscalité pour évaluer sa progression dans le temps. La création d'un indicateur porté par l'État de taxation globale sur la production émis chaque année par un organisme officiel est en cela indispensable pour mesurer leur progression.

2. Revenir en première étape à la situation de 2011, soit 15 milliards de baisse

Une première étape consisterait à commencer la réforme par une baisse de 15 milliards d'impôts de production, sur une période courte pour produire un impact significatif sur l'emploi et l'investissement et envoyer un signal fort aux investisseurs français.

3. Le financement de la réforme

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le financement de la réforme, mais il faut la voir comme un véritable **investissement d'avenir** qui aurait un retour rapide en termes de recette et d'emploi.

4. Quelles taxes de production baisser en priorité ?

- Celles qui sont à la main de l'État : C3S : 3,6 milliards
- Celles qui touchent les projets d'investissement dans les territoires notamment la CFE

5. Autres pistes envisagées

- Permettre aux collectivités locales d'exonérer ou de réaliser un abattement sur les impôts locaux d'un projet pendant la durée de son amortissement